

16^E CONGRÈS
MÉDECINE
GÉNÉRALE
FRANCE



VOYAGEZ DANS L'UNIVERS DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE

Organisé par COLLÈGE
de la MÉDECINE
GÉNÉRALE



congresmg.fr
f t in y #CMGF2023

En partenariat avec leGeneraliste

« Mission Retrouve Ton Cap » :
dispositif de prévention de l'obésité infantile
De l'expérimentation à la généralisation



Dr Catherine GRENIER
Directrice des Assurés
Caisse Nationale d'Assurance Maladie

PARTENAIRES

Dispositif piloté par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et le Ministère de la Santé et de la Prévention, en partenariat avec :

- ✓ le **Collège de la Médecine Générale (CMG)**
- ✓ l'**Association pour la Prise en charge et la prévention de l'Obésité en Pédiatrie (APOP)**
- ✓ la **Coordination Nationale des Réseaux de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (CNRéPPOP)**
- ✓ les **Caisses d'Assurance Maladie des Flandres, de Seine-Saint-Denis et de la Réunion** (territoires expérimentateurs)
- ✓ les **Agences Régionales de Santé des Hauts de France, Ile de France et Océan Indien** (territoires expérimentateurs)
- ✓ la **Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)**
- ✓ le **Service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis**

MISSION RETROUVE TON CAP : C'EST QUOI ?



- ➔ Dispositif de santé publique destiné à prévenir le surpoids et l'obésité infantile en proposant une prise en charge **précoce** et **multidimensionnelle** (diététique, psychologique, activité physique), **sur prescription médicale**
- ➔ Prise en charge **par des professionnels de santé et psychologues** appartenant à des structures référencées
- ➔ Dispositif **pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie**, sans avance de frais pour la famille, ni dépassement d'honoraires

UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTÉ



- ➔ Intégré au dispositif d'innovation en santé fin 2017 (article 51 LFSS 2018)
- ➔ Dans 3 territoires : ancienne région Nord-Pas-De-Calais, Seine-Saint-Denis, La Réunion
- ➔ Pendant 3 ans : de début février 2018 au 31 décembre 2020

CIBLE

- ✓ **Enfants de 3 à 8 ans**
- ✓ **en surpoids** (IMC supérieur ou égal au seuil IOTF 25 ou au 97^{ème} percentile des courbes de corpulence française)
- ✓ **ou à risque d'obésité** (rebond d'adiposité précoce ou changement rapide de couloir vers le haut sur la courbe de corpulence)

CONTENU

1ère année :

- ✓ **3 bilans** (diététique, psychologique, activité physique)
- ✓ **6 séances de suivi** diététique et/ou psychologique

2ème année :

- ✓ **12 séances de suivi** diététique et/ou psychologique

PRESCRIPTEURS

Médecins généralistes

Pédiatres

Médecins de PMI

EFFECTEURS

Par des **professionnels de santé et psychologues** au sein de **47 structures habilitées** (MSP, centres de santé, associations...)

ELÉMENTS CLÉS DE L'ÉVALUATION



LA GÉNÉRALISATION



- ➔ Déploiement progressif de la généralisation depuis fin 2022
- ➔ Première expérimentation « article 51 » à faire l'objet d'une généralisation !
- ➔ Généralisation du dispositif avec quelques nouveautés

LES NOUVEAUTÉS

CIBLES

Extension aux enfants de 3 à 12 ans
Et en obésité non complexe

CONTENU

- ✓ **3 bilans** (diététique, psychologique et activité physique)
- ✓ **1 séquence de 6 séances de suivi** nutritionnel et/ou psychologique, renouvelable 2 fois

PRESCRIPTEURS

Extension aux médecins scolaires

EFFECTEURS

Professionnels de santé et psychologues exerçant au sein de **centres de santé et maisons de santé pluriprofessionnelles référencés**

- ➔ **Référencement en continu** des maisons de santé pluriprofessionnelles et des centres de santé volontaires
- ➔ **Listing départemental des structures référencées disponible sur ameli.fr** (mis à jour régulièrement, au fur et à mesure des référencements)

RÔLE DU MÉDECIN QUI SUIT L'ENFANT ET DU MÉDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE



→ Le médecin : le point d'entrée dans le dispositif

→ Le médecin qui suit l'enfant : un médecin généraliste, un pédiatre ou un médecin de PMI

- Calcule l'IMC et trace la courbe de corpulence
- Repère l'enfant à risque d'obésité ou en surpoids et assure l'évaluation initiale
- Explique, propose et prescrit la prise en charge multidimensionnelle à l'enfant et sa famille
- Oriente l'enfant et sa famille vers une des structures référencées
- Coordonne et assure le suivi à l'aide des comptes rendus adressés par les professionnels réalisant les bilans et séances de suivi
- Renouvelle la prise en charge si besoin

→ Le médecin de l'éducation nationale

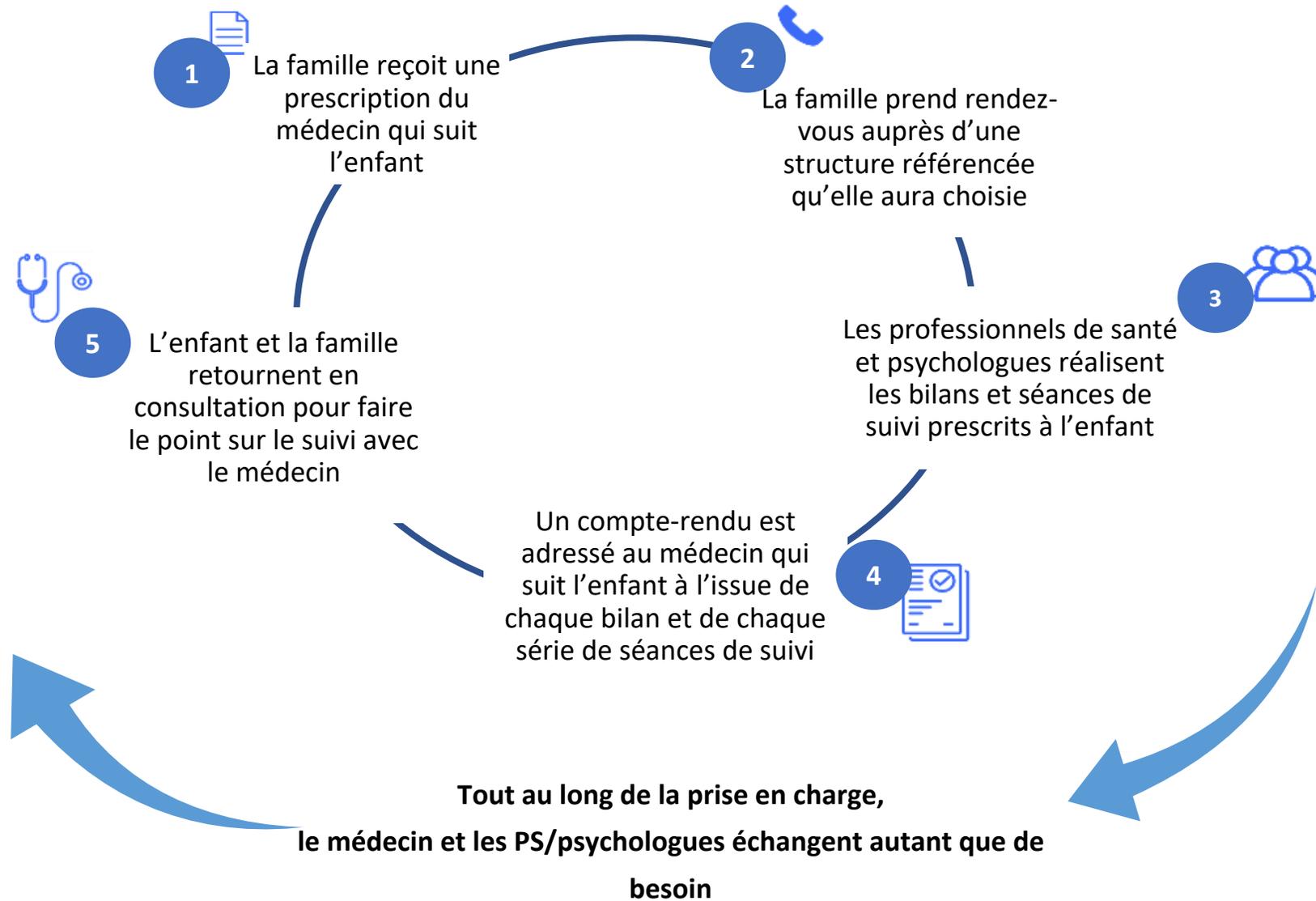
- Peut également prescrire la prise en charge et orienter l'enfant vers une des structures référencées
- Informe en parallèle le médecin de l'enfant qui prendra le relais pour la coordination de la prise en charge

RÔLE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET PSYCHOLOGUES EFFECTEURS DE LA PRISE EN CHARGE



- **Mettent en œuvre la prise en charge prescrite au sein des CDS et MSP référencés MRTC**
- **Prennent en charge les enfants accompagnés de leur famille** conformément aux recommandations de la HAS
- **Rédigent les comptes rendus** pour chaque enfant et les envoient au médecin qui a prescrit MRTC :
 - 1 compte-rendu **pour chaque bilan réalisé**
 - 1 compte-rendu **de fin de suivi**, lorsque les séances de suivi prescrites sont réalisées
- **Echangent avec le médecin** notamment pour compléter si besoin la prescription
- La **structure coordonne** notamment la **prise des différents RdV pour la famille** et **s'assure de la bonne compréhension par la famille du dispositif**

LE DÉROULEMENT DE LA PRISE EN CHARGE POUR L'ENFANT ET SA FAMILLE



ACCOMPAGNEMENT DES MSP/CDS ET DES PRESCRIPTEURS PAR L'ASSURANCE MALADIE



➔ Information et accompagnement des MSP et CDS :

- L'ensemble des MSP et CDS du territoire
- Présentation du dispositif et de la procédure de référencement
- Par les référents d'organisations coordonnées et les chargés de prévention des caisses d'Assurance Maladie
- Depuis l'été 2022

➔ Information et accompagnement des médecins prescripteurs :

- Médecins généralistes et pédiatres en proximité des structures référencées, médecins de PMI et médecins de l'éducation nationale
- Présentation du dispositif, mise à disposition des outils et des listings des structures référencées
- Par les Déléguées de l'Assurance Maladie
- En cours

Les outils mis à disposition des médecins

PRESCRIPTION DE LA PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE



Date :/...../...../

Nom-prénom du patient : Cachet du médecin

Date de naissance :

Âge :

Courrier joint à la prescription

Poids : Taille : IMC :

PRESCRIPTION INITIALE :

Bilans	Séances de suivi (6 séances maximum)
<input type="checkbox"/> 3 Bilans : diététique, psychologique, activité physique	<input type="checkbox"/> 6 séances de suivi (type à déterminer par la structure)
ou	ou
<input checked="" type="checkbox"/> Bilan diététique (systématique)	<input type="checkbox"/> Séances de suivi nutritionnel Nombre : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Bilan psychologique	<input type="checkbox"/> Séances de suivi psychologique Nombre : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Bilan d'activité physique	

RENOUVELLEMENT DES SÉANCES DE SUIVI :

1 ^{er} renouvellement (6 séances maximum)	2 ^{ème} renouvellement (6 séances maximum)
<input type="checkbox"/> 6 séances de suivi (type de suivi à déterminer par la structure)	<input type="checkbox"/> 6 séances de suivi (type de suivi à déterminer par la structure)
ou	ou
<input type="checkbox"/> Séances de suivi nutritionnel Nombre : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Séances de suivi nutritionnel Nombre : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Séances de suivi psychologique Nombre : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Séances de suivi psychologique Nombre : <input type="text"/>

Signature

N'oubliez pas de prendre le carnet de santé de votre enfant pour les rendez-vous dans la structure

➔ Un modèle d'ordonnance dédié disponible sur ameli pro

UN MÉMO DE PRÉSENTATION DU DISPOSITIF



➔ Fiche pratique contenant :

➔ les informations clés du dispositif :

- en quoi consiste cette offre ?
- qui peut en bénéficier ?
- de quelles prestations peut bénéficier un enfant sur 2 ans ?
- le rôle du médecin
- le déroulement de la prise en charge pour l'enfant et sa famille

➔ 2 logigrammes : un simplifié et un complet sur la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant (qui montre l'articulation de MRTC avec les autres dispositifs d'accueil et de prise en charge du surpoids et de l'obésité)

➔ Des ressources pour en savoir plus sur le surpoids et l'obésité chez l'enfant

UN DISPOSITIF POUR PRÉVENIR LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ INFANTILE

EN QUOI CONSISTE CETTE OFFRE ?

Proposer une prise en charge précoce et pluridisciplinaire (obésité, activité physique, psychologique) sur prescription médicale, adaptée aux besoins de l'enfant et de sa famille. La prise en charge est mise en œuvre par des professionnels de santé et psychologues exerçant au sein de maisons de santé pluriprofessionnelles ou de centres de santé référencés. Ce dispositif est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, avec dispense d'avance de frais par la famille et sans déplacement d'honoraires.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les enfants de 3 à 12 ans révolus :

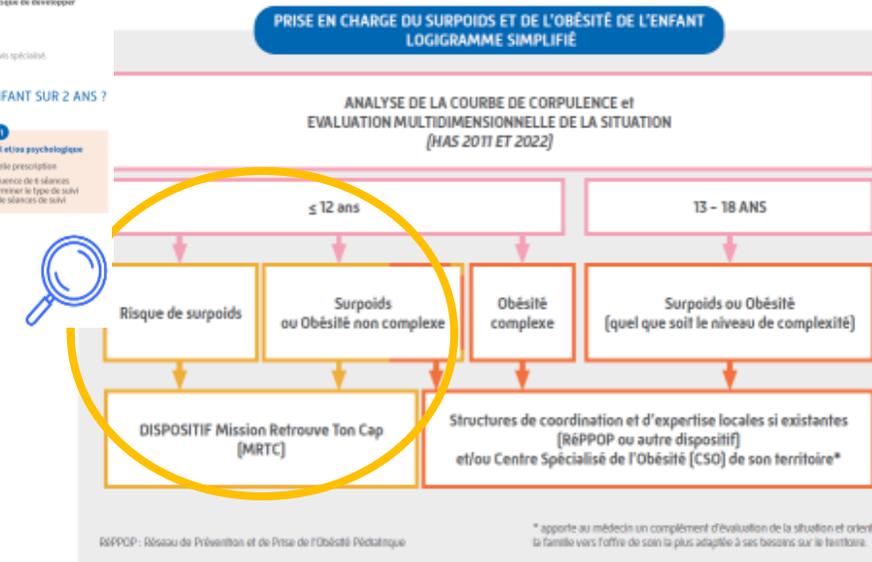
- en surpoids ou en obésité non complexe (IMC > au 5^{ème} ou au 95^{ème} percentile des courbes de corpulence française),
- et/ou présentant des signes d'alerte sur leur courbe de corpulence associés à un risque de développer un surpoids ou une obésité* :
- un retourné d'écarts précoce (avant 5 ans et particulièrement si avant 3-4 ans) ;
- un changement rapide de courbe vers le haut sur la courbe de corpulence.

Une ascension continue de la courbe de corpulence (IMC) depuis la naissance requiert un avis spécialisé.

DE QUELLES PRESTATIONS PEUT BÉNÉFICIER UN ENFANT SUR 2 ANS ?

- 3 BIENS :**
 - 3 bilans diététiques systématiques
 - 3 bilans psychologiques
 - 3 bilans d'activité physique
- 6 SÉANCES DE SUITE :**
 - 6 séances de suivi nutritionnel et/ou psychologique
 - Renouvelables 2 fois sur une nouvelle prescription
 - Le médecin peut prescrire une séquence de 6 séances de suivi et laisser la structure déterminer le type de suivi ou prescrire le nombre et le type de séances de suivi

1 Selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé : surpoids et obésité de l'enfant et de l'adolescent HAS 2019.



UN DÉPLIANT POUR LES FAMILLES A REMETTRE AVEC LA PRESCRIPTION



- ➔ Synthétique
- ➔ Pour expliquer à l'enfant et son entourage, l'intérêt de cette prise en charge et son déroulement
- ➔ Quelques astuces proposées aux familles pour remplir cette mission :
 - ➔ « Encourager son enfant et éviter de lui parler de son poids en permanence »
 - ➔ « Il est préférable d'éviter de manger entre les repas »
 - ➔ « Inefficaces et souvent dangereux, les régimes sont déconseillés pour votre enfant »
 - ➔ « Montrer l'exemple : toutes les occasions sont bonnes pour faire des activités ensemble »...

La mission pour aider les enfants de 3 à 12 ans face au surpoids

MISSION RETROUVE TON CAP

Concrètement, comment ça se passe ?

1
Avec la prescription du médecin, vous téléphonez à la structure de santé que vous avez choisie pour prendre les rendez-vous. La liste des structures est disponible sur amel.fr

2
Vous rencontrez avec votre enfant les professionnels qui vont l'accompagner. Les comptes-rendus des rendez-vous sont envoyés à son médecin.

3
Vous consultez le médecin de votre enfant pour refaire le point, une fois les rendez-vous réalisés.

Lors des rendez-vous, pensez à vous munir de votre carte Vitale et du carnet de santé de votre enfant.

DES ASTUCES POUR REMPLIR CETTE MISSION

Pas de pression

- Il faut être patient, le suivi peut prendre du temps.
- Encourager son enfant et éviter de lui parler de son poids en permanence.
- La pesée lors des rendez-vous est suffisante.
- Le même menu convient pour toute la famille.

Aucun aliment n'est interdit

- Servir les assiettes sans les surcharger.
- Si votre enfant n'a plus faim, il n'est pas obligé de terminer son assiette.
- Pour combler son appétit, il est mieux de manger lentement.
- Garder pour les jours de fêtes les boissons sucrées et les aliments très sucrés ou gras.
- Il est préférable d'éviter de manger entre les repas (petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner).

Bouger toute l'année en se faisant plaisir

- Montrer l'exemple : toutes les occasions sont bonnes pour faire des activités ensemble.
- Bouger en jouant : les aires de jeux sont un terrain idéal pour se dépenser.
- Limiter le temps passé devant les écrans et privilégier d'autres activités (activités manuelles, jeux de société, sorties...)

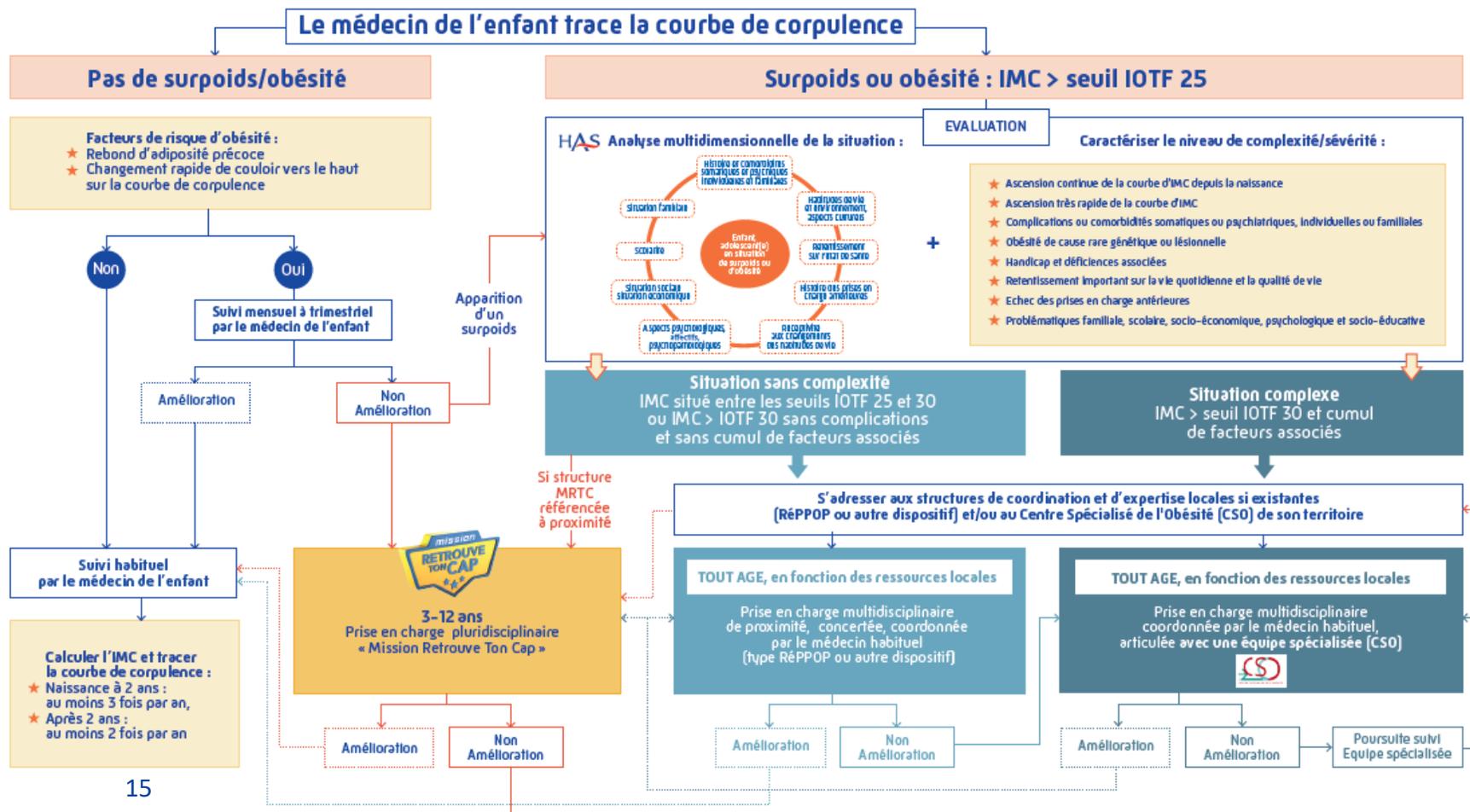
ATTENTION
Inefficaces et souvent dangereux, les régimes sont déconseillés pour votre enfant.

Pour plus d'informations rendez-vous sur amel.fr

FOCUS SUR LE LOGIGRAMME DE PRISE EN CHARGE DU SURPOIDS ET DE L'OBESITE DE L'ENFANT



LOGIGRAMME DE PRISE EN CHARGE DU SURPOIDS ET DE L'OBESITE DE L'ENFANT



- Présente les principes de repérage du surpoids et de l'obésité infantile et la conduite à tenir selon l'âge et le niveau de complexité du surpoids/obésité
- **Objectif :** aider les médecins à avoir une visibilité sur les dispositifs existants et à orienter les enfants vers le dispositif adapté à leurs besoins
- **Pour être opérationnel :** en complément des listing des structures MRTC, un recensement des structures de coordination et d'expertise locales et/ou les Centres Spécialisés de l'Obésité est en cours
- **Où le trouver :** sur ameli.fr (à la suite du listing des structures MRTC référencées)

OÙ TROUVER CES SUPPORTS ?



Pour en savoir plus et pour consulter tous ces outils rendez-vous sur www.ameli.fr

Espace médecins > Santé et prévention > Enfants et adolescents > Prévention du surpoids et de l'obésité infantile

MERCI POUR VOTRE ATTENTION